

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 73-871/SG/AI portant interdiction de séjour .

n° 73-871/SG/AI

Ministère

MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication

4 juin 1973

Numéro JO

n° 12 du 25/06/1973

Date du numéro

25 juin 1973

### TEXTE INTÉGRAL

Le séjour dans le District de Djibouti et les Cercles de Tadjourah et d'Obock est interdit pendant sept ans à Djama Houssein Abdillahi, né vers 1936 à Djibouti, condamné le 10 novembre 1967 par la Cour criminelle de Djibouti à sept ans de prison et sept ans d'interdiction de séjour, pour coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner, écroué le 27 février 1967, libéré le 27 mai 1973.